



Procès-verbal

Conseil municipal du 10 juillet 2020

Date de convocation : 03/07/2020

Lieu de séance : Salle Henry Dunant de Montmoreau

Président de séance : Jean-Michel BOLVIN

Secrétaire de séance : Isabelle LACOUR

Nombre de membres en exercice : 27

Présents : Mme BLANDINEAU Annette, M. BOLVIN Jean-Michel, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, M. CARTER Maximilian, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Jacky Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine

Pouvoirs : M. DEMESSEMAKERS à M. CARTER Maximilian, M. Pascal VIGIER à Mme PIVETEAU Béatrice

Absents excusés : M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. VIGIER Pascal

Absents : M. LATUILLERIE Bernard

Début de séance : 20h50

M. le Maire remercie les élus de leur présence à cette réunion du conseil municipal puis les informe des pouvoirs et excusés.

Approbation du procès-verbal de la séance du 17/06/2020 :

M. le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques au sujet du procès-verbal du conseil municipal du 17/06/2020. Aucune remarque n'est faite.

Finances

1. Achat de matériel de nettoyage

Pour à l'unanimité

M. Bernard HERBRETEAU, adjoint en charge des bâtiments communaux, informe le conseil qu'actuellement les agents d'entretien procèdent au nettoyage des salles de St-Laurent, Aignes et St-Eutrope avec des balais et serpillères et qu'il semble par conséquent opportun d'investir dans du matériel de nettoyage.

C'est ainsi qu'il propose au conseil l'acquisition de :

- 3 auto-laveuses : Devis HP CONCEPT 9 338.10€ HT pour les 3 auto-laveuses
- 1 aspirateur : Devis HP CONCEPT 785.40€ HT

- ❖ M. Jérôme DESBROSSE demande si les agents ont été consultés quant au choix de ce matériel. M. Bernard HERBRETEAU confirme.

M. Bernard HERBRETEAU précise que si le conseil valide ces achats, il sera nécessaire de prendre la décision modificative suivante, les sommes inscrites au budget étant insuffisantes :

Dépenses imprévues d'investissement 020 : - 5300€
Op 339 Article 2188 : + 4500€
Op 373 Article 2188 : + 800€

Le conseil décide à l'unanimité:

- de valider ces propositions
- d'inscrire les sommes correspondantes au budget

2. Vote des cotisations à la bibliothèque

Pour à l'unanimité

M. le Maire rappelle que le coût annuel de l'adhésion à la bibliothèque est de 6.50 € / an (à partir de 16 ans), mais que ce taux avait été voté en 2003, par l'ancienne commune de Montmoreau Saint-Cybard. Par conséquent, il invite le conseil à se prononcer sur les conditions d'adhésion à la bibliothèque, et ce, au nom de la commune de Montmoreau.

Ce point donne lieu à de nombreux échanges :

- ❖ M. Hervé LABBÉ demande quels sont les frais couverts par cette cotisation et s'il est nécessaire de l'augmenter afin de palier à certains frais.
- ❖ M. Roland ÉLUERD précise que les frais d'investissement relatifs à la prochaine rénovation de la bibliothèque ne seront jamais couverts par une telle cotisation. Il précise que cette cotisation est symbolique et qu'elle ne concerne qu'une vingtaine d'adhérents.
- ❖ M. Maximilian CARTER propose la gratuité (à l'instar de la médiathèque Alpha d'Angoulême) afin d'instaurer une politique incitative à la lecture, sur laquelle la commune pourrait communiquer. Cette mesure serait en outre en adéquation avec la politique menée par le Département. Il suggère à la place d'instaurer éventuellement un principe de caution.
- ❖ Mme Corinne CHARRANNAT souligne qu'aucune cotisation n'est demandée à la médiathèque d'Angoulême (Alpha).
- ❖ M. le Maire s'oppose fermement à une quelconque gratuité.
- ❖ Mme Myriam HUGUET pense que la gratuité n'entraîne pas une hausse de la fréquentation, au contraire.
- ❖ M. Maximilian CARTER souligne que le problème n'est finalement pas le montant de la cotisation, mais le faible nombre d'adhérents (une vingtaine), d'où l'intérêt de communiquer et d'attirer de nouveaux adhérents.
- ❖ M. Roland ÉLUERD informe que la bibliothèque va subir de grands changements cette année : travaux de remise à neuf des locaux, programme Sésame (programme départemental de lecture qui offre entre autre la possibilité d'emprunter dans n'importe quelle bibliothèque).

Le conseil décide de :

- **maintenir la cotisation à la bibliothèque à 6.50€ à partir de 16 ans.**

Cimetières

3. Logiciel cimetière

Pour à l'unanimité

Mme Béatrice PIVETEAU, adjointe en charge de la gestion des cimetières, informe le conseil de la nécessité de moderniser la gestion des concessions.

Cela passe par deux étapes : un relevé topographique des concessions dans les cimetières afin de réaliser des plans précis, puis l'acquisition d'un logiciel de gestion des concessions.

Des informations sont demandées par M. Jérôme DESBROSSE concernant les tarifs des concessions. [La délibération des tarifs des cimetières sera jointe pour information au procès-verbal de cette séance.](#)

3.1. Etablissement des plans des 6 cimetières communaux par un géomètre

Mme Béatrice PIVETEAU annonce qu'actuellement, les concessions des cimetières, qui sont gérées sur des plans papiers, sont imprécis, d'où la nécessité d'un relevé topographique par un géomètre.

Elle souligne que cette intervention est d'autant plus nécessaire qu'il appartient à la commune de fournir des plans de cimetières précis car ils seront intégrés par la suite dans un logiciel par l'ATD16.

Mr RALLION, géomètre, a ainsi été mandaté pour budgétiser :

- la réalisation précise des plans des 6 cimetières sous format numérique, avec intégration des noms figurant sur les plaques des sépultures.
→ **Montant du devis : 9 645.60 € HT**
 - L'identification des concessionnaires à partir des actes de concessions, complétage des plans par numéro d'ordre, fourniture d'un registre informatique intégrable dans le logiciel....
→ **Montant du devis : 3 600 € HT**
- ❖ Mme Christine VALEAU LABROUSSE, adjointe en charge des finances, alerte sur le fait que le devis de 3 600 € HT n'ayant pas été prévu au budget, il sera certainement nécessaire de prendre une décision modificative afin d'y inscrire cette somme.

3.2. Adhésion au « module métier de gestion des cimetières » de l'ATD

Mme Béatrice PIVETEAU présente R'CIM, qui est le « module métier de gestion des cimetières » géré par l'ATD16.

Ce logiciel permettra de travailler sur les plans numérisés des cimetières et de gérer les concessions, inhumations, exhumations...

Ce logiciel avec sauvegarde des données en réseau est accessible depuis n'importe quel poste disposant d'une connexion internet, pour un nombre d'utilisateur illimité.

Le coût de ce volet est de 800 € / an.

Le conseil décide de :

- **valider les devis de Mr RALLION, pour un montant total de 13 245.60 € HT**
- **de prendre la décision modificative nécessaire et d'inscrire ces sommes au budget**
- **d'adhérer au « module métier de gestion des cimetières » de l'ATD16**

4. Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension du cimetière de St-Amant

Pour à l'unanimité

M. Bernard HERBRETEAU, adjoint en charge des bâtiments communaux et des travaux dans les cimetières, rappelle au conseil :

- qu'une partie du mur du cimetière de St-Amant est écroulée
- que Mme Béatrice PIVETEAU a donné à la commune une bande de terrain de 1200m² située à l'arrière du cimetière de St-Amant en vue de son agrandissement

Il souligne que des sondages ont été réalisés par l'entreprise Philippe GUERIN sur cette bande de terrain qui s'avère instable (sol en argile) et que des travaux conséquents de soutènement seront indispensables.

M. Bernard HERBRETEAU informe qu'une première étude a été réalisée par l'ATD :

- Maîtrise d'œuvre : 10 400 € HT
- Travaux estimés : 95 000 € HT

Il ajoute qu'un autre devis de maîtrise d'œuvre a été demandé au cabinet GS TOPO : 6 450 € HT

- ❖ Plusieurs élus s'insurgent sur le coût d'un tel chantier et demandent des explications.

- ❖ M. Bernard HERBRETEAU justifie les coûts par le fait de la mauvaise qualité du terrain qui nécessite des aménagements spécifiques et coûteux. Il souligne en outre que le périmètre concerné est important (environ 100 mètres linéaires de mur en pierre de taille à refaire) et l'importance de prévoir dès maintenant un agrandissement du cimetière.
- ❖ Mme Corinne CHARRANNAT évoque la possibilité d'installer du grillage avec des haies à la place d'un mur.
- ❖ M. HEBRETEAU répond que l'implantation d'une haie entraînerait trop d'entretien et prendrait trop de place sur le terrain, à savoir environ 2 mètres sur toute la longueur du mur. Enfin, le mur permettrait d'occulter la vue dès la fin des travaux. Il précise que le mur côté route sera remonté en pierre de taille mais que le mur du fond sera en aggloméré puis crépi.

Le conseil décide de :

- **valider le devis de maîtrise d'œuvre du cabinet GS TOPO pour un montant de 6 450 € HT**

Questions diverses

5. Gestion des déchets

▪ M. Jean-Jacques PUYDOYEUX, adjoint au développement durable, souhaite faire un point sur la situation de la Charente en matière de déchets.

Il informe qu'il y a 3 ans, CALITOM, le Grand Angoulême et Cognac ont organisé un débat public sur le traitement des déchets (un français produit en moyenne 600kg de déchets) et souhaite faire un focus sur les « poches noires ».

Il rappelle ainsi que suite à la fermeture de l'incinérateur de la Couronne qui n'était plus aux normes, des solutions concernant le traitement des déchets qui y étaient pris en charge devaient être envisagées. Le projet trop coûteux (90 millions d'€) de construction d'un nouvel incinérateur a vite été évincé pour laisser place à la prévention : inciter les Charentais à produire moins de déchets.

Un travail pédagogique a ainsi été entamé par un plan local de prévention qui sera présenté ultérieurement. M. Jean-Jacques PUYDOYEUX alerte également sur les répercussions économiques : actuellement, pour 1 tonne de déchets enfouit, l'Etat taxe 24€. En 2025, cette taxe passera à 64€, d'où l'importance de réduire les déchets afin d'éviter l'enfouissement. Pour information, le site de Sainte-Sévère en Charente enfouit 70 000 tonnes par an.

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX déplore cependant cette mise en avant principale de l'aspect financier du traitement des déchets par les équipes dirigeantes, au détriment du développement durable et du souci du devenir de la planète et des générations futures.

Selon M. Jean-Jacques PUYDOYEUX, « le tri c'est bien ; la réduction, c'est mieux ».

- Au niveau local, il propose ainsi deux actions pour sensibiliser la population communale :
 - A l'occasion de la semaine européenne des déchets organisée par l'ADEME du 21 au 29 novembre 2020, CALITOM proposera une animation à Montmoreau le 21/11.
 - Il s'agit d'une pièce de théâtre « Manger » de la troupe « les zygomatiques »
 - La commission développement durable prévoit l'élaboration d'une charte engageant la commune dans des actions. Cette charte sera présentée en conseil vers le mois d'octobre.

❖ Mme Ita CHASTEL souligne que le problème des déchets est également lié à l'excès d'emballages et qu'il serait favorable que des actions soient menées au niveau des entreprises.

❖ M. Jean-Jacques PUYDOYEUX dénonce alors un certain lobbying et conçoit que les entreprises devraient être sanctionnées d'avantage, mais ajoute que la responsabilité de chacun est engagée dans le choix des achats.

- M. Jean-Jacques PUYDOYEUX souhaite que la commune s'engage elle-même dans la réduction des déchets, afin de montrer l'exemple aux habitants et de les inciter à faire de même.

6. Visite organisée des centres CALITOM le 22/09

- M. Jean-Jacques PUYDOYEUX propose une journée de visite organisée des centres CALITOM le 22 septembre : ATRION à Mornac (centre de tri des poches jaunes) et VALOPARC à Ste-Sévère (site d'enfouissement).
- Il informe que les inscriptions devront se faire auprès de la mairie de St-Amant et qu'un article sera à prévoir dans la presse pour ouvrir cette visite aux habitants, en fonction du nombre de places restantes.
- Souhaitent déjà s'inscrire :

Jean-Michel BOLVIN	JJ PUYDOYEUX	Annette BLANDINEAU	Thierry BRUNO
Corinne CHARRANNAT	Murielle CAILLETEAU	Béatrice PIVETEAU	Ita CHASTEL
Michel PAUL-HAZARD	Philippe FRETIER	Bernadette VRILLAUD	Hervé LABBE
Bernard HERBRETEAU	Francine WILLAUME	Maximilian CARTER	Muriel HERAUD
Jérôme DESBROSSE			

7. Elagage – fibre

Pour à l'unanimité

- M. Jean-Jacques PUYDOYEUX rappelle au conseil que la fibre est en cours de déploiement et que la commune est engagée financièrement à hauteur de 9 000 € sur 30 ans.
 - Il ajoute qu'une partie du réseau est enterré et une autre est en aérien. Par conséquent, Charente Numérique, demande à la commune de procéder à l'élagage des arbres sur les parties en aérien. Il précise que si cet élagage n'est pas réalisé, la fibre ne sera pas déployée.
 - La zone concernée dans un premier temps correspond au Jalon 2 (St-Cybard, une partie d'Aignes et une partie de St-Amant). Charente Numérique interviendra à en fin d'année et sollicite donc un élagage à l'automne.

Ce sujet donne lieu à de nombreux échanges :

- ❖ Mme Corinne CHARRANNAT s'étonne de cette obligation pour la commune et surtout qu'elle n'est pas été annoncée par Charente Numérique avant la signature du marché.
- ❖ Mme Muriel HERAUD s'interroge sur les critères de choix entre aérien et sous-terrain.
- ❖ M. Jean-Jacques PUYDOYEUX informe que cela dépend dans un premier temps de la nature du sol, mais surtout de la volonté de Charente Numérique.
- ❖ Le conseil s'insurge sur le fait que les communes rattachées à des CDC ayant fait le choix de SFR pour le déploiement de la fibre, à l'instar du Confolentais, n'auront pas de frais d'élagage.
- ❖ M. Jean-Jacques PUYDOYEUX insiste sur le fait que lors du vote en CDC sur le choix du prestataire, ces conditions n'ont jamais été mentionnées.
- ❖ L'idée d'inviter les propriétaires à procéder eux-mêmes à l'élagage est évoquée, mais engendrerait trop de conflits.
- ❖ Mme Corinne CHARRANNAT demande si une action ne pourrait pas être menée collectivement par plusieurs communes contre cette obligation.
- ❖ M. Bernard HERBRETEAU précise que les plus gros arbres seront à tailler par les propriétaires et que certains propriétaires préfèrent eux-mêmes tailler leur haie.
- ❖ Mme Myriam HUGUET souligne qu'il y a plusieurs années, France Telecom avait la charge de l'entretien du réseau. Par la suite, le SDEG a pris en charge ces réseaux et loue dorénavant les réseaux aux fournisseurs d'accès.
- ❖ M. Philippe MICHELET précise que selon la législation, il appartient aux propriétaires de procéder à l'élagage sur leur terrain.

❖ M. Jean-Jacques PUYDOYEUX souhaite anticiper sur les prochains jalons et évoquer cette problématique d'élagage en commission.

❖ Mme Christine VALEAU LABROUSSE a interrogé Jacques CHABOT sur le sujet qui affirme ne pas avoir eu de réclamations de la part d'autres communes. Elle ajoute que ce dernier viendra à la rencontre des élus du secteur dans les semaines à venir afin de débattre de sujet comme celui-ci.

▪ M. Jean-Jacques PUYDOYEUX annonce donc que 3 entreprises se sont rendues sur site avec une personne responsable sur son secteur (Bernard HERBRETEAU pour Montmoreau, Jean-Jacques PUYDOYEUX pour St-Amant, Maurice CAZADIEU pour Aignes) et que les devis suivants ont été reçus :

- Jules VALENTIN : 23 400 €
- Charente ELAGAGE : 36 940 €
- Bruno BONNIN : 16 944 €

Le conseil décide de :

- **valider le devis Mr BONNIN pour un montant de 16 944 € TTC**

8. Tour Poitou-Charentes

M. Bernard HERBRETEAU rappelle que le départ du Tour cycliste Poitou-Charentes aura lieu de 27 août prochain et qu'à cette occasion, l'organisation du TPC donne la possibilité au Maire d'inviter :

- une personne à suivre la 1^{ère} étape Montmoreau-Royan le jeudi 27/08
- 15 personnes pour l'accès au village
- Souhaitent déjà s'inscrire :
 - 1 personne pour le suivi de l'étape : Jean-Jacques PUYDOYEUX
 - 15 personnes avec PASS Village :

JJ PUYDOYEUX	Philippe MICHELET	Annette BLANDINDEAU	Jérôme DESBROSSE
Bernadette VRILLAUD	Myriam HUGUET	Christine VALEAU LABROUSSE	Roland ELUERD
Jérôme DESBROSSE	Ita CHASTEL	Thierry BRUNO	

9. Achat de matériel de sonorisation

Pour à l'unanimité

M. Bernard HERBRETEAU informe qu'il est nécessaire d'équiper la salle Henry Dunant de 2 micros supplémentaires pour le bon déroulement des réunions et conseils.

Il présente ainsi le devis de Devis LC Studio : 799€ TTC

Le conseil décide de :

- **valider le devis LC STUDIO pour un montant de 799 € TTC**

10. Enduit sur divers bâtiments communaux

Pour à l'unanimité

- M. Bernard HERBRETEAU annonce que plusieurs bâtiments communaux doivent être crépis : garages, atelier...
- Les devis suivants ont été reçus :
 - Philippe GUERIN : 15 966.00 € HT
 - FACADE SUD CHARENTE : 9 422.24 € HT

Le conseil décide de :

- **valider le devis FACADE SUD CHARENTE pour un montant de 9 422.24 € HT**

11. Marché

- Mme Muriel HERAUD, adjointe à la vie associative, propose de créer un groupe de travail spécifique pour l'organisation des marchés qui deviennent bi-mensuels à partir de septembre, jusqu'au marché de Noël.
- Ce groupe sera entre autre chargé de l'accueil des exposants les jours de marché, avec une présence sur site de 6h45 à 13h30
- Mme Muriel HERAUD informe des prochaines dates des marchés :
 - le samedi 1er août
 - les samedis 5 et 19 septembre
 - les samedis 3 et 17 octobre
 - les samedis 7 et 21 novembre

Corinne CHARRANNAT, Maximillian CARTER et Thierry BRUNO se proposent.

12. Elaboration du règlement intérieur

- M. le Maire rappelle que le conseil municipal dispose de 6 mois à compter de son installation pour adopter un règlement intérieur.
- Il ajoute qu'une formation est proposée par l'AMF le mardi 15/09 sur une demi-journée sur la rédaction du règlement intérieur

Roland ELUERD et Béatrice PIVETEAU se proposent.

13. Noël des personnes âgées

- Mme Béatrice PIVETEAU, présidente du CCAS informe le conseil que le CCAS a délibéré sur l'harmonisation du Noël des enfants lors de sa séance du 06/07/20 : un goûter commun à Montmoreau avec un cadeau pour les plus jeunes et des tickets de cinéma pour les plus grands.
- Cependant, elle souhaite recueillir l'avis du conseil quant au maintien d'une célébration dans chaque commune déléguée ou non, et quant au choix de l'activité proposée (repas, animation, goûter ou colis).

Elle rappelle que les célébrations diffèrent selon la commune déléguée :

- Aignes : repas,
- St-Eutrope : galette des rois,
- Montmoreau : repas ou colis,
- St-Amant : spectacle + goûter+colis,
- St-Laurent : repas

Le conseil suggère une première étape, à savoir conserver les animations dans chaque commune déléguée et de proposer la même chose à tous les aînés, au même moment.

Le CCAS en débattrra en séance et soumettra des propositions ultérieurement au conseil.

14. Adhésion au « Module métier Créa-Data de l'ATD16

Pour à l'unanimité

- M. Jean-Jacques PUYDOYEUX rappelle que la commune dispose de 95 km de voirie communale mais que le suivi d'entretien de cette voirie, ainsi que celui des chemins ruraux est difficile voire inexistant.
- Il en profite pour informer le conseil que c'est l'agent Paul BARBEREAU qui est en charge de l'entretien de tous les chemins communaux.

- M. Jean-Jacques PUYDOYEUX présente le « **Module métier Créa Data** » de l'ATD16 qui permettra aux services de gérer informatiquement la totalité de la voirie communale et des chemins. Le coût de ce volet est de 250 € TTC / an.

Le conseil valide l'adhésion à ce volet.

- D'autre part, il annonce la nécessité de modifier le programme voirie 2019 (FDAC 2019). En effet, la route de la Croix Mariotte à St-Amant devait être refaite mais il s'avère qu'un projet de défense incendie sera concrétisé dans les mois à venir et qu'il est ridicule de réaliser des travaux de voirie sur une route qui sera endommagée par la suite. D'autres voies seront refaites à la place pour un même montant.

15. Choix d'un locataire pour le logement communal 16 avenue de l'Aquitaine

Pour à l'unanimité

- M. le Maire rappelle au conseil que la commune dispose de plusieurs logements communaux en location et que celui du 16 avenue de l'Aquitaine est vacant.
- Il informe le conseil qu'une personne en apprentissage dans une entreprise de la commune intéressée par ce logement.

Le conseil approuve la candidature de cette personne.

16. Installation d'une borne wifi – mairie de St-Amant

Pour à l'unanimité

- M. le Maire suggère au conseil l'installation d'une borne WIFI à la mairie de St-Amant afin de faciliter les réunions et commissions qui s'y déroulent.
- Il présente ainsi le devis de TES, prestataire en charge actuellement de l'installation téléphone/internet : 410.13 € HT

Le conseil valide ce devis.

17. Commission Urbanisme-Bâtiments communaux

Pour à l'unanimité

M. le Maire annonce que M. Jérôme DESBROSSE souhaite intégrer cette commission.

Le conseil valide cette demande.

Un tableau actualisé des commissions sera envoyé en annexe du procès-verbal de cette séance.

18. Aire de jeux de l'EHPAD

- Mme Béatrice PIVETEAU souhaite savoir si l'aire de jeux située sur le site de l'EHPAS est ouverte au public.
- M. Bernard HERBRETEAU informe que le sol n'a pas encore été installé, les installations n'ont pas encore été vérifiées par le fournisseur et que par conséquent cette aire n'est pas ouverte au public.
- Mme Béatrice PIVETEAU suggère de mettre de la rubalise et d'en interdire l'accès.

19. Serveur informatique du cinéma

- M. Roland ÉLUERD annonce que le serveur de stockage du cinéma est hors service et qu'il est nécessaire de le remplacer.
- Un devis a été adressé à la commune : 2124 € et sera mis à l'ordre du jour lors du prochain conseil.

20. Célébration du 14 juillet

- M. Roland ÉLUERD rappelle que cette année n'auront exceptionnellement pas lieu la frairie et le feu d'artifice
- Une cérémonie aura lieu le 14 juillet à « l'arbre de la liberté » au parc des Mirandes à 12h.
- Des guirlandes et fanions ont été distribués aux commerçants et habitants de la traversée du bourg.
- Le panneau d'affichage numérique diffusera un message particulier cette journée : « 14 juillet : Merci à celles et ceux en première ligne pour les soins, les services, l'économie. »

21. Projet d'acquisition de l'ancien Gamm Vert à St-Amant

- M. Maximillian CARTER expose qu'il semblerait opportun de constituer une réserve foncière par le biais de l'acquisition de l'ancien Gamm Vert qui dispose d'une situation stratégique à proximité de la gare et du centre de loisirs.
 - Il ajoute que sa superficie importante pour un prix abordable (entre 35 et 45 000€) permettrait d'y implanter un tiers-lieu hébergeant l'espace numérique Sud-Charente, une maison des associations, une salle de sport, des espaces de formations, de conférence et de co-working...
 - Il avance que ce projet permettrait de solliciter des financements importants sur les opérations d'investissement, des dispositifs spécifiques pour ce genre de projets proposant jusqu'à 85% de subvention.
 - M. Maximillian CARTER souligne que ce projet est en phase avec les engagements pris dans la profession de foi lors des élections : développement durable, valorisation des ressources locales, citoyenneté, soutien à la vie associative, amélioration du cadre de vie,...
- ❖ Mme Myriam HUGUET alerte le conseil sur le fait que ce bâtiment est situé en zone inondable.
- ❖ M. Maximillian CARTER souligne qu'un certificat d'urbanisme opérationnel avait été demandé en 2019 par la Croix Rouge qui prévoyait d'y installer ses bureaux avec accueil au public et que ce CU jugeait l'opération réalisable sous certaines conditions.
 - M. Maximillian CARTER insiste sur le fait que dans un premier temps il s'agit de constituer une réserve foncière pour la commune et que le projet sera étudié dans un second temps.
 - Ce sujet n'étant pas inscrit à l'ordre du jour, M. le Maire annonce que le conseil ne peut pas délibérer sur cette acquisition.

Le conseil donne cependant un avis favorable à cette acquisition.

M. le Maire se charge de prendre contact avec Ocealia, propriétaire du bâtiment afin de connaître le prix exact du bâtiment et de les informer du projet de la commune.

Fin de séance : 23h45